

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Denis **CLÉMENT**, membre ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Camille **MAIRE**, membre (en visioconférence) ; Maxime **MAROTTE**, membre ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente (en visioconférence) ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive.

Excusé :

Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2025	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	5
3.	Événements	5
4.	État/Ministère	6
5.	LNC	6
6.	UCI	6
7.	Activités fédérales	7
8.	RH	8
9.	DSI	8
IV.	INTERVENTION DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	10
1.	Directeur technique national	10
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	11
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	12
VI.	COMMISSIONS	15
1.	VTT	15
2.	Piste	21
3.	BMX	21
4.	Route	23
VII.	POINT FINANCIER	24
VIII.	MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER	24
IX.	CONTRAT DE SUBDÉLÉGATION FFC/LNC	24
X.	CONGRÈS FÉDÉRAL 2026	25
XI.	ÉPREUVES OFFICIELLES	25
XII.	QUESTIONS DIVERSES	26

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants.

Il annonce que les semaines qui ont suivi le précédent Bureau Exécutif furent particulièrement sombres pour la FFC qui a connu plusieurs décès. Gilles DA COSTA et Patrick CLUZAUD ont chacun eu la douleur de perdre leur épouse respective emportée par la maladie. Stéphane ROUBAUD, collaborateur de la FFC, a de son côté eu la douleur de perdre son frère.

Le Président fait part également du décès de la mère de Nathalie THIMEL-BLANCHOZ, membre du Conseil Fédéral et de celui du beau-père d'Éric MEINADIER. Les membres du Bureau Exécutif se joignent à la peine des familles endeuillées et leur adressent tout leur soutien.

Gilles DA COSTA apporte tous ses remerciements à ses collègues de la Fédération qui ont été très présents lors de la maladie de son épouse et de ses obsèques. Leur présence et leurs messages ont constitué un soutien essentiel et profond durant cette période extrêmement difficile.

Le Président tient à remercier Monsieur DA COSTA pour son implication dans les dossiers fédéraux durant ces dernières semaines, et ce, en dépit d'une charge émotionnelle très forte. Sa collaboration en est d'autant plus précieuse pour le fonctionnement de la FFC.

Patrick CLUZAUD remercie également ses collègues de la FFC pour leurs messages qui ne sont nullement anodins : la présence des autres et les marques de soutien sont d'une grande aide dans ces moments-là.

Le Président fait part de tous ses encouragements à Cathy MONCASSIN qui a été victime d'un accident de vélo le mois passé.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 13 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

En préambule, Yannick POUHEY tient à préciser qu'il convient de ne pas s'inquiéter sur les données qui seront exprimées ce jour, car elles ne cessent d'évoluer de manière hétérogène.

Au 30 novembre 2025, la FFC comptait 39 291 licenciés enregistrés, soit 1 554 licenciés de moins par rapport au 30 novembre 2024 (-3,80 %).

Trois Comités Régionaux accusent une baisse plus significative : le Comité Régional Centre-Val de Loire (-19,77 %), le Comité Régional Île-de-France (-11,56 %) et le Comité Régional Sud-PACA (-21,75 %). Ces reculs sont très certainement liés à un retard de traitement administratif.

Le nombre de femmes licenciées s'élève à 5 400, soit un retrait de 340 femmes de moins que par rapport au 30 novembre 2024. Les femmes représentent 13,74 % des effectifs de la Fédération.

En ce qui concerne les activités, les principales données sont les suivantes :

- BMX : -2,44 %. Le BMX Race accuse un recul de 2,53 %.
- Cyclo-cross : +8,39 %.
- Piste : +12,50 %.
- Route : -6,74 %. Les trois catégories (Élite, Access, Open) sont en retard. Elles doivent être l'objet d'une vigilance accrue.
- VTT : -2,58 %. Il est fort probable que cette tendance baissière qui perdure depuis plusieurs saisons se confirme.
- Autres disciplines : -6,59 %.

S'agissant des catégories de licences, les éléments d'évolution sont exposés comme suit :

- Compétition : -5,6 %.
- Sport : -1,1 %. Si les licences Loisirs accusent un retard, les licences des Épreuves de masse connaissent une légère avance.
- Jeunesse : -0,7 %. Les Baby Vélo sont en recul de 106 licenciés.
- Arbitres : -16,4 %.
- Staff : -15,6 %.

Au 30 novembre 2025, la FFC enregistre 509 licences individuelles, soit une progression de 12,11 %. Cette tendance haussière se confirme depuis deux années.

Patrick CLUZAUD note que cette progression continue interroge d'autant qu'elle ne fait l'objet d'aucune promotion de la part de la FFC. Il conviendrait de mener une réflexion sur cette évolution.

Xavier GAVORY estime que la progression des licences individuelles représente une chance pour la FFC, car elles peuvent constituer un levier pour que les personnes rejoignent les clubs à condition qu'elles soient sensibilisées à leur existence et aux avantages qu'ils offrent.

Florian ROUSSEAU déclare que Thierry BEDOS travaille sur une offre en direction des licences individuelles présentant la plus-value de l'adhésion à un club. Ces travaux seront partagés prochainement au Bureau Exécutif.

Yannick POUEY confirme qu'une réflexion doit être menée sur ce sujet : il importe de communiquer sur ces licences individuelles sans se détacher des clubs. Il rappelle que la FFC est une fédération de clubs et non de licenciés.

Tristan HORREAUX observe que le sujet de l'offre proposée par les clubs doit être approfondi au sein de la FFC.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'élève à 52 846 au 12 décembre 2025 versus 55 321 au 15 décembre 2024. Par conséquent, le nombre de licences soit légèrement en retrait au 15 décembre 2025.

2. Résultats

Le Président salue la victoire d'Antony JEANJEAN lors de la Coupe du monde de BMX Freestyle, celui-ci, comme Arthur PILARD, signe un magnifique doublé Championnat du Monde et Coupe du monde 2025.

3. Événements

Le Président évoque la Coupe du monde de Cyclo-cross qui s'est tenue à Flamanville avec un circuit de grande qualité.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027, les principales informations sont les suivantes :

- Un temps de rencontre entre les clubs de Haute-Savoie, le Président de la FFC et Marie-Françoise POTEREAU a été organisé. Lesdits clubs, très présents, ont confirmé tout leur intérêt pour ces Super championnats.
- Un temps de rencontre s'est également tenu avec les Maires des communes qui recevront les Championnats du monde 2027.
- Deux Comex ont été organisés avec l'UCI, le président de la Haute-Savoie et certains collaborateurs du comité d'organisation. Le premier Comex avait trait au marketing, aux droits *ad hoc* et aux accords avec les entreprises. Quant au deuxième Comex qui s'est tenu le jeudi 11 décembre 2025, il portait principalement sur le stadium de BMX pour lequel le permis de construire devrait être signé à la fin du mois de janvier 2026, ainsi que sur le calendrier de l'événement qui est en cours de finalisation.
- Le budget de l'événement a été voté lors de l'Assemblée générale. Si les négociations budgétaires concernant la sécurité se poursuivent avec l'État, ce vote permet de sécuriser l'engagement financier du département.
- Une présentation de l'événement a été faite aux entreprises de Haute-Savoie, afin de les inciter à s'investir sur le plan économique.

4. État/Ministère

Le Président annonce qu'un rendez-vous majeur a eu lieu au ministère de l'Intérieur avec Tommy VANOUDENDYCKE et Nicolas ROUGEON autour du projet de convention permettant aux organisateurs qui le souhaitent d'accéder aux forces de l'ordre avec des coûts que l'on espère davantage maîtrisables.

5. LNC

Un accord visant à modérer l'obligation de participation aux épreuves de Classe 1 pour les équipes WT a été adopté par la LNC.

Lors de son Assemblée générale, la LNC a annoncé avoir contracté avec la chaîne NOVO 19 qui sera le support de la Coupe de France FDJ United Series. Cet accord pour le moins étonnant non communiqué préalablement à la FFC a créé une tension chez France Télévisions qui a pu être réglée à la faveur de Tristan HORREAUX et de Sylvie PASQUALIN qui se sont fortement mobilisés sur ce sujet.

6. UCI

Le Président énonce les noms des personnalités françaises qui ont été désignées pour les commissions UCI et validées par le Comité directeur :

- Commission Conseil du cyclisme professionnel : Marc CHOVELON, Christian PRUDHOMME, Juliette LABOUS, Michel CALLOT.
- Commission Route : Julien THOLLET, Pascal CHANTEUR.
- Commission VTT : Éric JACOTÉ.
- Commission BMX : Myriam PRÉTOT, Sylvain ANDRÉ.
- Commission TRIAL : Franck CHASTEL, Maïlys JOUY.
- Commission Vélo pour tous et Durabilité : Gilles DA COSTA, Jean-Jérôme PERRIN-MORTIER, Laurianne KRID.
- Commission Matériel et nouvelles technologies : Florian ROUSSEAU, Yannick TALARBADON.
- Commission des athlètes : Maïlys JOUY, Juliette LABOUS, Sylvain ANDRÉ.
- Commission Commissaires : Catherine GASTOU reste présidente de cette commission.
- Commission Audit et des finances : Michel CALLOT.

Lors de la réunion du Conseil du cyclisme professionnel (CCP), la liste des équipes professionnelles a été présentée. Elle est constituée de :

- 18 équipes World Tour hommes, dont deux équipes françaises.
- 14 équipes Woman World Tour, dont une équipe française.
- 7 Pro Teams femmes, dont 4 équipes françaises.
- 16 Pro Teams hommes, dont 2 équipes françaises.

S'agissant du modèle économique, les éléments déclarés par les équipes pour l'année 2025 montrent globalement une progression des budgets et des salaires moyens dans le cyclisme professionnel masculin et féminin.

Quelques données importantes :

- Budget moyen des équipes World Tour : 33 millions d'euros pour les équipes hommes et 5,7 millions d'euros pour les équipes femmes.
- Budget moyen des équipes Pro Team : 7,2 millions d'euros pour les équipes hommes et 1,7 million d'euros pour les équipes femmes.
- Salaires annuels bruts médians World Tour : 216 000 euros pour les World Tour hommes salariés et 80 000 euros pour les World Tour femmes salariées.
- Salaires annuels bruts médians Pro Teams : 44 000 euros pour les Pro Teams hommes salariés et 29 000 pour les Pro Teams femmes salariées.

En ce qui concerne la rémunération annuelle médiane des coureurs professionnels indépendants, les données sont les suivantes :

- World Tour : 350 000 euros pour les hommes et 120 000 euros pour les femmes.
- Pro Teams : 68 000 euros pour les hommes et 36 000 euros pour les femmes.

Les taux de coureurs salariés sont les suivants :

- World Tour : 43 % de cyclistes salariés chez les hommes et 41 % de femmes salariées.
- Pro Teams : 70 % de salariés chez les hommes et 93 % de femmes salariées.

Le Président évoque ensuite le sujet relatif aux indemnités de formation non réglées et déclare que les équipes qui ne paieront pas ces indemnités verront leur licence bloquée lors de l'enregistrement par l'UCI. Cette problématique étant liée à un système compliqué, il annonce avoir proposé au CCP de modifier la procédure idoine afin de la simplifier et de la fiabiliser.

En ce qui concerne le test de limitation des braquets, les actions en justice se poursuivent entre l'UCI et le fabricant américain SRAM qui s'est associé à neuf équipes : l'UCI qui a été condamnée en première instance a décidé de faire appel.

7. Activités fédérales

Le Président relaie les belles soirées auxquelles la FFC a participé :

- La soirée avec son partenaire CB.
- La soirée de Coupe de France.
- La soirée du vélodrome.

Enfin, il fait part de la séance de travail entre l'AFDAS et les équipes de la DTN qui a été l'occasion d'échanges de qualité sur les sujets de professionnalisation.

8. RH

Christophe XHONNEUX annonce que la FFC compte 63,6 ETP, dont 55,06 ETP CDI, 7 ETP en CDD ou CDD CIFRE et une personne en alternance au 30 novembre 2025.

La décision unilatérale de l'employeur concernant la mise en place d'un plan d'épargne retraite pour les non-cadres et l'évolution favorable pour les salariés et la FFC du contrat de mutuelle ont été officialisées.

La Cour de cassation a rendu une décision de jurisprudence sur la notion de repos hebdomadaire qui stipule qu'un jour de repos par semaine civile est obligatoire, décision qui autorise les salariés à travailler douze jours d'affilée sans pour autant exonérer l'employeur de son obligation de sécurité. Toutefois, la convention collective nationale du sport interdit de travailler plus de six jours consécutifs. De fait, la FFC ne peut bénéficier de cette mesure, car elle doit appliquer le texte le plus favorable aux salariés. La seule solution pourrait résider dans la négociation d'un accord d'entreprise.

Florian ROUSSEAU aborde le cas des salariés engagés sur des missions d'entraînement dans le cadre des Championnats du monde qui peuvent excéder douze jours. À l'aune de cette réglementation, il s'avère que la présence d'un deuxième entraîneur est nécessaire, situation qui génèrera forcément des coûts supplémentaires.

Xavier GAVORY souligne que cette réglementation est également problématique pour les salariés de la DERS qui se déplacent sur les événements.

Le Président indique qu'il serait pertinent que le COSMOS renégocie la convention collective nationale du sport sur ce sujet.

Christophe XHONNEUX déclare que la FFC a finalisé la convention de la mise à disposition de deux salariées sous CDD (Sandrine GLACIER et Charlotte TESSIER) auprès des Championnats du monde 2027.

9. DSI

Fabien RAFFOUX déclare que la FFC a connu deux cyberattaques massives les 9 et 10 décembre 2025 lors desquelles plusieurs milliers de comptes de licenciés ont été piratés. Les données figurant dans ces comptes sont le prénom, le nom, la date de naissance, le NIP et l'UCI ID. La base de données relative aux contrôles d'honorabilité n'a pas été touchée par ces attaques.

La DSI a réagi diligemment en déployant plusieurs actions, avec entre autres l'ajout de trackers et la mise en place du MFA pour les espaces Club, Arbitres, Équipes et Cicleweb.

La FFC a effectué une déclaration à la CNIL et envoyé un email aux personnes concernées par la cyberattaque.

Le Président adresse tous ses remerciements à Fabien RAFFOUX et à son équipe pour leur forte mobilisation lors de ces cyberattaques. Il indique que la FFC est la quatorzième fédération victime d'une cyberattaque en l'espace de quelques mois.

Fabien RAFFOUX souligne que l'univers sportif est plus sensible aux cyberattaques dans la mesure où il repose sur le bénévolat. De fait, il importe de trouver la solution permettant aux bénévoles d'accéder au système informatique sans en compromettre la sécurité.

Il annonce avoir contracté avec un prestataire extérieur pour sensibiliser l'écosystème fédéral aux risques de cyberattaques.

Gilles DA COSTA tient à apporter tout son soutien à l'équipe informatique qui a dû faire face à ces événements : une cyberattaque provoque toujours une charge morale très importante sur les personnels informatiques qui se demandent à quel niveau ils ont failli. Or, aujourd'hui, la question n'est pas de savoir si une cyberattaque aura lieu, mais quand elle aura lieu. Un système de protection n'est jamais satisfaisant, d'autant que les défaillances humaines sont les plus courantes.

Il déclare qu'il existe une agence nationale de la sécurité des systèmes informatiques (ANSSI) qui dispose de douze CSIRT territoriaux (Computer Security Incident Response Team) qui peuvent apporter un appui essentiel, ainsi que des financements, aux entités publiques, aux entreprises privées et au secteur associatif. Les CSIRT peuvent effectuer un examen des systèmes informatiques pour en détecter les failles potentielles.

Il importe de mener une analyse concernant les différents risques (numériques, financiers, juridiques, organisationnels, réputation), ainsi que sur la mise en place des dispositions visant à les limiter.

Enfin, la sensibilisation est effectivement un sujet primordial, en particulier avec le renforcement des dispositifs de sécurité contraignants, mais qui sont absolument essentiels et incontournables pour sécuriser le système.

Le Président confirme que ces dispositifs n'ont pas vocation à contraindre les utilisateurs, mais à renforcer la sécurité informatique.

Denis CLÉMENT demande si un dépôt de plainte est envisagé.

Fabien RAFFOUX confirme qu'un dépôt de plainte est en cours.

Myriam PRÉTOT adresse également tous ses remerciements aux services qui œuvrent dans l'ombre, à l'instar de la DSI et du service juridique. Elle mesure la charge professionnelle et mentale qui est la leur.

IV. INTERVENTION DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Directeur technique national

Florian ROUSSEAU revient sur le séminaire de la DTN qui s'est tenu cette semaine dans le CREPS de Vichy et dont la représentation des femmes (23 %) était en augmentation par rapport au précédent séminaire.

Ce rendez-vous a été l'occasion de réaffirmer auprès des cadres de la DTN l'ambition de la FFC en ce qui concerne la nouvelle olympiade, tant au niveau national qu'au niveau des comités. Il a également permis une projection sur les deux objectifs sportifs majeurs que sont les Championnats du monde 2027 et les Jeux olympiques de Los Angeles en 2028.

Lors de ce séminaire, la restructuration de l'Institut national de formation a été présentée, ainsi que la partie Développement (offre de services, modernisation des clubs fédéraux).

Il annonce que la DTN travaillera sur le plan national de détection qui intégrera une réflexion plus globale sur la jeunesse. Ledit plan sera déployé sur les territoires au travers des MTT qui s'appuieront sur l'outil Nolio qui permet de partager et de communiquer des informations.

L'UCI a communiqué à la DTN les critères de qualification aux Jeux olympiques 2028 qui seront identiques à ceux de Paris 2024. S'agissant du VTT, sa période de qualification sera particulièrement longue puisqu'elle s'étendra du mois de mai 2026 au printemps 2028.

Yannick POUHEY souhaite savoir si la DTN intégrera les Comités Départementaux dans son travail relatif au plan national de détection.

Florian ROUSSEAU explique que pour l'heure la DTN s'attèle à effectuer un état des lieux et que la situation est très hétérogène selon les Comités Départementaux. Il présentera un plan d'action qui intégrera le cœur de métier des MTT sur l'animation, la détection et le soutien aux clubs à la fin du premier semestre 2026.

Marie-Françoise POTEREAU évoque la Piste et observe qu'il est très difficile d'imposer un programme de détection aux départements qui ne dispose d'aucune piste.

Florian ROUSSEAU déclare que le président du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Lilian COUILLEZ et son MTT, Frédéric MACAUDIÈRE, ont expliqué lors du

séminaire de la DTN qu'ils évaluaient les prédispositions des jeunes athlètes, notamment des U17, à travers des tests assez simples qui ne nécessitent pas de piste. L'absence d'équipement ne constitue pas un frein à la détection de futurs potentiels.

Marie-Françoise POTEREAU estime que les équipements sont nécessaires pour que les athlètes puissent s'entraîner.

Florian ROUSSEAU explicite que le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes qui a remporté plusieurs médailles lors des Championnats de France de l'Avenir utilise le vélodrome de Bourges pour la préparation des athlètes faisant partie de la sélection régionale. Certes, l'idéal serait que chaque région possède un vélodrome couvert, mais le modèle économique d'un tel équipement demeure extrêmement difficile à supporter pour une collectivité. Aussi, il convient de prendre appui sur les dispositifs existants qui sont portés par les MTT.

Le Président signale que le nombre de vélodromes est plus élevé aujourd'hui que par le passé. La problématique réside dans le fait que les vélodromes découverts sont peu fréquentés, alors que leur coût d'entretien demeure élevé. Il importe d'agir pour amener les clubs à utiliser ces infrastructures qui offrent une pratique sécurisée.

Gilles DA COSTA observe que la Piste est l'activité la plus onéreuse au sein de la FFC alors qu'elle est la moins structurée sur le plan territorial (absence d'attractivité, manque d'éducateurs). Eu égard à cette dichotomie, il réalisera une analyse financière plus fine sur cette discipline.

Des échanges s'engagent ensuite sur la situation du pôle Relève de VTT de Besançon.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER évoque le congrès médical Santé et Performance qui s'est tenu au mois de novembre et dont les échanges ont été extrêmement qualitatifs. Ledit congrès a réuni 170 participants, avec 50 % d'acteurs de la santé et 50 % d'acteurs de la performance. Le montant total des participations s'est élevé à 18 360 euros et le budget a été très largement respecté.

Il évoque ensuite la décision de la Fédération Française d'Athlétisme de faire payer aux non-licenciés le module médical de prise de licence (Parcours Prévention Santé – PPS) qui était jusqu'à présent gratuit.

Pour rappel, en 2022, le Code du sport a stipulé qu'il appartenait aux fédérations de décider des conditions médicales d'accès à la licence et aux compétitions. À la suite de ce changement de réglementation, la Fédération Française d'Athlétisme, la Fédération Française de Triathlon et la FFC ont décidé d'un commun accord de mettre fin au certificat d'absence de contre-indication. Cette suppression a été actée dans le règlement de la FFC en 2024 pour les licenciés majeurs et en 2025 pour les non-licenciés. La FFC a parallèlement mis en place un module santé.

À la suite d'une réflexion sur ce sujet, la médecine réglementaire souhaite revoir le système actuel pour qu'il soit plus cohérent et propose deux solutions :

- Soit une visite chez un médecin du sport au travers d'une consultation individualisée qui aborderait la sécurisation de l'activité et l'éducation à la performance.
- Soit le Pass SantéPerf qui serait un outil plus élaboré que le module santé actuel. D'une durée maximale de dix minutes, ce Pass serait composé de plusieurs modules dont la première partie serait obligatoire et intégrerait un quizz validant la compréhension des personnes en cas de pathologie ou de symptômes pouvant mettre en danger leur santé. Une seconde partie composée de mini e-learning proposerait aux personnes de choisir parmi plusieurs sujets en lien avec l'éducation à la performance. Véritable outil qualitatif ayant une réelle plus-value et répondant aux objectifs du médical, ce Pass SantéPerf serait payant. Le collectif France Outdoor est favorable à ce dispositif qu'il considère comme une vraie démarche pédagogique.

Ces deux possibilités auront un objectif commun : responsabiliser et éduquer les patients de manière la plus personnalisée possible.

Yannick POUHEY s'étonne de ne pas avoir été informé de ce projet avant sa présentation au Bureau Exécutif. S'il juge ce projet bien conçu, il craint que la mise en place d'un tel dispositif nuise à l'image de la FFC dans la mesure où le questionnaire de santé deviendrait payant.

Le Président spécifie que les organisateurs souhaitent être allégés de la gestion des certificats médicaux, en particulier pour les coureurs étrangers. Il estime que ce projet présente l'avantage de ne concerner, sur le plan financier, que des non-licenciés.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président met aux voix la mise en place d'un groupe de travail visant à mener une réflexion sur le projet relatif Pass SantéPerf.

La proposition concernant la création d'un groupe de travail relatif au projet du Pass SantéPerf est approuvée à l'unanimité des votants.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX informe de la mise en place d'un nouveau système de communication en collaboration avec Direct Vélo destiné aux grandes annonces réglementaires.

Le service communication a créé un nouveau format de reportage intitulé « À la rencontre de... » sur Vélo+TV dont le premier épisode a été réalisé à Blagnac avec Cathy MONCASSIN.

Dans une volonté de mieux communiquer avec les collectivités et de diversifier ses contacts, la Fédération a acquis une base de données dynamique de contacts institutionnels (MATOYA) auxquels elle pourra adresser des communications valorisant ses offres événementielles et ses diverses animations.

La FFC a reçu la proposition de devenir le partenaire officiel du salon Destinations Nature qui aura lieu du 12 au 15 mars 2026 à Paris Expo (porte de Versailles) et dont la fréquentation est estimée à près de 50 000 visiteurs. Il s'agit d'un échange non marchand d'une durée de trois ans qui permettra de valoriser l'offre fédérale Tourisme et Mobilité en animant le Village Vélo avec divers ateliers (ateliers réparation vélos, ateliers seconde vie des vélos, atelier mobilité). La FFC aura également la possibilité de privatiser la salle du festival pour un événement réunissant deux cents personnes.

Myriam PRÉTOT souhaite savoir s'il sera possible d'associer les Ambassadrices sur le thème du sport féminin à cette manifestation.

Tristan HORREAUX répond par la positive.

Yannick POUHEY s'enquiert du rôle précis de la FFC lors de ce salon.

Tristan HORREAUX explique que la Fédération fournira du conseil pour configurer le village vélo qu'elle animera.

Gilles DA COSTA sollicite des précisions concernant le modèle économique de ce projet.

Tristan HORREAUX explique que le modèle économique repose sur :

- Le numéraire versé par la DTN Développement pour la rémunération des personnes qui animeront les ateliers durant les quatre jours du salon.
- Un échange de marchandises au travers du temps de travail des équipes fédérales pour concevoir le village et préparer son animation. En échange, la FFC bénéficiera d'une visibilité sur les supports officiels du salon, la mise à disposition d'un stand de 25 m² et de la salle du festival pour organiser un événement privatif.

Yannick POUHEY estime qu'il s'agit d'une opportunité intéressante pour la FFC, mais il importe que les équipes concernées soient pleinement investies dans cette opération.

Patrick CLUZAUD observe de son côté qu'il est nécessaire de déterminer les services que la FFC pourrait offrir à l'occasion de cet événement et de réaliser par la suite un bilan de sa participation.

Le Président soumet au vote le partenariat entre la FFC et le salon Destinations Nature qui se tiendra du 12 au 15 mars 2026 à Paris Expo.

Le partenariat entre la FFC et le salon Destinations Nature qui se tiendra du 12 au 15 mars 2026 à Paris Expo est validé à l'unanimité des votants.

Tristan HORREAUX annonce que la finale de Coupe de France de Cyclo-cross qui aura lieu les 13 et 14 décembre 2025 sera diffusée grâce au généreux soutien de CB.

Les autres informations concernant le service Marketing et Communication sont passées en revues comme suit :

- france.tv sera partenaire de la Coupe de France Femmes Pro FDJ United pour la diffusion des épreuves sur la plateforme numérique.
- Dans le cadre des Championnats de France de Cyclo-cross qui auront lieu à Troyes, un événement VIP sera organisé le dimanche 11 janvier 2026.
- Lors des Championnats de France Piste qui se dérouleront à Bourges, l'opération VIP est prévue le samedi 17 janvier 2026.
- Les nouvelles tenues de l'Équipe de France ont été dévoilées.
- La FFC a lancé son calendrier de l'Avent'Age, un jeu-concours pour ses abonnés des réseaux sociaux avec un lot partenaire à gagner.
- La FFC a signé un partenariat avec la société JACQUELINE, expert en camping-cars et caravanes, pour campeur pour l'Équipe de France (2026-2028).

Un sommet DERS-MARCOM a été organisé le 11 décembre 2025. Il avait pour objectifs :

- De partager un bilan commun des résultats.
- D'identifier les leviers d'amélioration pour les événements fédéraux.
- De souder les équipes.
- De construire et d'afficher une unité managériale pour répondre aux défis à venir.

L'investissement du service Marketing Communication sur les événements représente 460 jours de déplacements en cumulé et 58 % de son budget de fonctionnement.

À titre informatif, les différents Championnats de France ont généré une audience cumulée en France de 2,5 millions de téléspectateurs (France TV et Eurosport), 7,5 millions de téléspectateurs en Europe (Eurosport) et de 5,3 millions de personnes sur les réseaux sociaux de la FFC.

Les Coupes de France ont généré 2,7 millions de personnes sur les réseaux sociaux fédéraux.

Quant aux Championnats du monde de Cyclo-cross UCI et aux Championnats d'Europe Route, ils ont cumulé une audience télévisuelle en Europe (La chaîne L'Équipe — Eurosport — Sporza) de 17,4 millions de téléspectateurs et de 1,2 million de personnes sur les réseaux sociaux.

Quatre enjeux concernant la projection des événements de la FFC ont été identifiés :

- Le travail en commun entre la DERS et le service Marketing Communication : renforcer la collaboration entre les équipes et élaborer des outils communs.
- La connaissance du produit événementiel : modèle économique, réglementation, etc.
- La valorisation du produit événementiel : la communication, les revenus générés, l'expérience client.
- L'innovation avec de nouveaux formats.

Xavier GAVORY déclare que ce séminaire était extrêmement intéressant. Il a permis de faire un retour d'expérience DERS de la saison 2025 et de créer une émulation entre les deux services qui constituent une seule et même équipe au profit des événements fédéraux. À partir de janvier 2026, il souhaite s'associer à Tristan HORREAUX lors de la présentation des événements en Bureau Exécutif, afin d'apporter un éclairage financier et logistique.

Le Président souligne que la communauté de vues est toujours très positive.

Gilles DA COSTA rappelle qu'il est essentiel que la DERS et le service Marketing et Communication s'accordent sur la valorisation des nouvelles dispositions relatives aux retransmissions télévisuelles. Ce point doit être sécurisé dans les meilleurs délais.

Xavier GAVORY spécifie que des points budgétaires ont été effectués sur ce sujet.

Le Président invite Tristan HORREAUX et Xavier GAVORY à refaire un point de synthèse avec Christophe XHONNEUX.

VI. COMMISSIONS

1. VTT

Julie BRESSET annonce que la Commission nationale souhaite apporter plusieurs modifications à la réglementation fédérale, afin qu'elle soit alignée à celle de l'UCI.

En ce qui concerne la Descente, afin d'éviter la participation de U15 débutants aux Coupes de France et aux Championnats de France, les inscriptions des U15 passeront obligatoirement par les Comités Régionaux avec une participation préalable à au moins une épreuve de Coupe régionale U15.

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET évoque le cas du U17 ayant remporté le Scratch lors du dernier Championnat de France de Descente et qui de fait est devenu champion de France Élite. Pour éviter qu'une telle situation se reproduise, la Commission nationale propose de retirer les U17 et U19 du classement Scratch. Par ailleurs, l'UCI ne reconnaît pas la catégorie des U17 ni le classement Scratch avec les U19.

Le Président estime qu'il serait pertinent de démarquer plus finement les différentes courses dans la communication relative à l'épreuve : le temps de chaque course U17, U19 et Élite doit être explicité précisément sur le terrain et le Scratch supprimé.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition suscitée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET évoque le déroulement de la course des U15 lors des Championnats de France de VTT DHI et déclare que la Commission nationale souhaite ajouter une manche finale le même jour que celui de la manche de placement.

Mise aux voix, la proposition visant à ajouter une manche finale pour les U15 lors des Championnats de France de VTT DHI est approuvée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET évoque la réalisation du live TV qui est soumise aux contraintes de diffusion et des contraintes météorologiques. Pour répondre à ces contraintes, la Commission nationale propose que l'ordre des départs pour la manche finale ainsi que les écarts entre chaque concurrent puissent être modifiés par le président du jury des arbitres, le représentant du comité de course et la Commission nationale à travers son représentant lors de l'établissement des listes de départ. La décision doit être issue de la majorité.

Mise aux voix, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET aborde ensuite le règlement de la Coupe de France XCO et fait part du souhait de la Commission nationale de scinder en deux la catégorie Open hommes pour la course XCO qui compte entre 370 à 400 pilotes au départ, situation qui se révèle problématique. Elle propose de créer une catégorie Open 19 et une catégorie U23 et Hommes plus.

Xavier GAVORY explique que cette division des pilotes en deux catégories permettra de générer un nombre d'inscriptions plus important.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à créer pour la course XCO deux catégories pour la catégorie Open hommes, une catégorie Open 19 et une catégorie U23 et Hommes plus.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET déclare que la Commission nationale souhaite poursuivre l'intégration des U15 au circuit national de Cross-country initiée en 2025 tout en renforçant le niveau technique des athlètes, ainsi que l'attractivité des épreuves régionales. Aussi, pour la saison 2026, elle propose que les modalités suivantes :

- Les courses U15 seront programmées sur les manches suivantes : # 2, # 3, # 4 et # 5.

- Les U15 pourront participer dans la limite de 3 manches sur les 4 proposées en 2026.
- Les inscriptions « administratives » à la compétition se font via le comité régional, sous réserve d'avoir rempli le critère suivant :
 - o Pour la 1^{re} et la 2^e participation à une étape de la Coupe de France VTT XCO (quelle que soit la manche) :
 - Passage des tests d'évaluation avec, au minimum, le niveau « passable » pour 4 tests sur 7 pour les minimes 1, et 6 tests sur 7 pour les minimes 2 **ET** avoir participé à au moins une épreuve de Coupe Régionale **OU** un Trophée Régional.
 - o Pour la 3^e participation à une étape de la Coupe de France VTT XCO :
 - Avoir participé à 2 étapes de la Coupe de France VTT XCO et avoir participé à au moins une épreuve de Coupe Régionale **ET** un Trophée Régional.
- Le paiement de l'inscription se fait sur place en salle de permanence, au moment du retrait des plaques.

Maxime MAROTTE entend cette nécessité de cette évolution, mais il est essentiel que cette participation des U15 au circuit national n'affecte pas le TFJV qui doit absolument être préservé.

Cathy MONCASSIN abonde sans ce sens.

Myriam PRÉTOT confirme qu'il importe de ne pas fragiliser le circuit départemental et régional, même si les jeunes souhaitent accéder rapidement au circuit national. Le principal risque réside dans le fait que certains jeunes décident d'arrêter la compétition lorsqu'ils doivent redescendre en circuit régional en raison d'un niveau insuffisant.

Xavier GAVORY explique que les critères de participation au circuit national sont particulièrement sélectifs à l'inverse du TFJV qui est plus accessible.

Julie BRESSET assure que la Commission nationale sera vigilante sur ce sujet.

Le Président soumet au vote la proposition émise par la Commission nationale et exposée par Julie BRESSET.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET déclare que la Commission nationale propose de rendre obligatoire le port de gants obligatoire pour les U15 lors de la Coupe de France de Cross-country.

Mise au vote, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET explique que la Commission nationale propose de regrouper les U15 dans la course et le départ des U17 femmes lors des manches de la Coupe de France de Cross-country, afin de rehausser le niveau de la confrontation. Chacune des

catégories respectera son temps de course et les U15 auront un tour de moins que les U17.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET aborde le Championnat de France de Short Track et annonce que la Commission nationale souhaite proposer des épreuves de Short Track aux U19 et U23 à l'instar des Championnats d'Europe et des Championnats du monde. Par conséquent, un titre de champion homme et femme de France U19 et un titre de champion de France homme et femme U23 en Short Track seront créés.

Mise au vote, la proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET poursuit avec le règlement des Championnats de France XCO XCC XCR et déclare que la Commission nationale propose la réécriture de l'ordre de priorité des maillots distinctifs pour la mise en grille comme suit :

- Le/la Champion(ne) olympique.
- Le/la Champion(ne) du monde.
- Le/la Champion(ne) d'Europe XCO en titre.
- Le/la Champion(ne) de France XCO en titre.
- Les coureurs selon le Ranking UCI XCO en cours.
- Les 20 premiers coureurs selon le Classement de mise en grille de la manche #n-1.
- Les Champions régionaux (qui ne seraient pas dans les critères précédents).
- Les autres coureurs selon le Classement de mise en grille de la manche # n-1.
- Pour la course Élite et U23, les coureurs appartenant à d'autres catégories, suivant les Classements de mise en grille et l'ordre de préférence suivant :
Open, Master
- Les coureurs en Teams FFC et UCI, par date d'inscription.
- Les autres coureurs, par date d'inscription.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la réécriture de l'ordre de priorité des maillots distinctifs pour la mise en grille exposée ci-dessus.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET indique qu'il est proposé de compléter le règlement du VTT XC ayant trait aux pénalités en cas de litige sur la régularité des sprints avec un article de la réglementation Route. Ainsi, le texte serait le suivant :

Pénalités :

- Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par la disqualification (DSQ).

- Il est strictement interdit aux coureurs de dévier du couloir choisi au moment du lancement du sprint, en gênant ou en mettant en danger les autres, et ce du départ à l'arrivée de la course. Dans ce cas, le sprint sera jugé irrégulier. Le collège des arbitres, en fonction de la gravité des faits, pour sanctionner le ou les pilotes par une relégation (REL) ou une disqualification (DSQ).

Mise aux voix, la proposition visant à compléter le texte relatif aux pénalités en cas de litige sur la régularité des sprints est validée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET déclare qu'il est proposé de mettre à jour le règlement FFC au regard de l'ouverture par l'UCI du Short Track aux U19 au niveau international. Le texte serait modifié comme suit :

§ 2. Catégories d'âge et participation

Cross-Country en ligne (XCP) et sur circuit court (XCC)

Les épreuves de circuit court sont réservées aux coureurs âgés de 17 ans minimum (U19 en licence compétition). Ces U19 devront courir dans des courses spécifiques donnant lieu à des résultats. Des courses spécifiques peuvent être organisées pour les différentes catégories (U19, U23, Élite). Les catégories peuvent également être regroupées dans une course, dans ce cas, un résultat scratch regroupant Élite et U23 sera réalisé et des résultats supplémentaires seront également édités pour les U23 et U19.

Le Président met aux voix la proposition présentée ci-dessus.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET poursuit avec la mise à jour du Titre 7 du règlement FFC à l'aune des évolutions de la réglementation UCI.

CHAPITRE 7 – VTT Assistance Électrique (E-Mountain Bike)

[...]

Batterie

Les coureurs ne peuvent utiliser que la batterie installée sur leur vélo au départ, et ne pourront pas porter une batterie de rechange.

Il est interdit de recharger la batterie pendant l'épreuve, sauf si des zones sont prévues à cet effet par l'organisateur.

Avant l'épreuve

Un contrôle technique peut être mis en place avant l'épreuve est effectué sur chaque vélo à assistance électrique.

La procédure de contrôle doit être détaillée dans le guide technique de l'épreuve et pourra être organisée de la manière suivante :

- Vérification de l'homologation du moteur par l'UCI.
- Présentation du diagnostic moteur.
- Mise en place d'un diagnostic moteur sur place requise par les arbitres.
- Vérification de la circonférence des roues.
- Contrôle de la batterie.
- Vérification du cut-off du moteur.
- Mise en parc fermé et surveillé jusqu'au début de l'épreuve en VTTAE XC.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition énoncée ci-dessus.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET expose les mises à jour du Titre IV du règlement fédéral au regard aux évolutions réglementaires de l'UCI. Ces mises à jour ont trait au déroulement d'une épreuve, aux épreuves de Cross-country (caractéristiques des épreuves, ravitaillement) et aux épreuves de Descente (parcours, signaleurs).

Soumises au vote, les mises à jour sont validées à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET poursuit avec le Titre IV et annonce que la Commission nationale propose de le lier aux RTS comme suit :

5. Premiers secours (exigences minimales)

[...]

Le dispositif de secours doit répondre aux Règles Techniques et de Sécurité – RTS de la FFC et doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des arbitres. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

Mis aux voix, le texte susmentionné est approuvé à l'unanimité des votants.

Julie BRESSET évoque enfin la réécriture des articles relatifs à l'Enduro figurant au chapitre 5 du Titre IV du règlement fédéral, afin qu'ils correspondent à la réglementation UCI. Les modifications concernent le chapitre 5 (assistance technique, équipements, balisage parcours).

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les mises à jour apportées par la Commission nationale concernant les épreuves d'Enduro.

Les mises à jour sont approuvées à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY déclare qu'il est absolument nécessaire d'organiser une réunion avec les référents des Comités Régionaux pour présenter les nombreux éléments validés ce jour.

Julie BRESSET répond par la positive.

Xavier GAVORY annonce que 125 Teams ont été retenus par la Commission nationale de VTT dans le cadre des labellisations 2026. Pour rappel, ce nombre s'élevait à 105 en 2021 et à 60 en 2016. Cette croissance donne à voir le grand dynamisme de cette discipline.

Le Président met aux voix l'approbation des labellisations des Teams ayant répondu à toutes les exigences du cahier des charges *ad hoc*.

La labellisation des Teams est approuvée à l'unanimité des votants.

2. Piste

Yannick POUHEY rappelle qu'il existe deux types de labels : le label national Élite et le label Formation. Si le nombre total de Teams a légèrement baissé du fait de l'instabilité du calendrier fédéral, celui des Teams Piste Élite a fortement augmenté puisqu'il est passé de trois à sept. Quant aux Teams Piste Formation, ils sont au nombre de huit.

Le Président met aux voix les demandes de labellisation des sept Teams Piste Élite et des huit Teams Piste Formation.

La labellisation des Teams Élite et des Teams Formation est approuvée à l'unanimité des votants.

3. BMX

Myriam PRÉTOT indique que les principales modifications apportées par la Commission nationale ont trait à l'harmonisation de la réglementation fédérale avec celle de l'UCI.

La sémantique du Titre 6 – Général a été modifié comme suit :

- Coureur est remplacé par pilote.
- Maillot team devient partenaire/sponsor.
- Classe d'âge devient catégorie.

Mis aux voix, le changement de sémantique est approuvé à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT expose ensuite la réécriture du paragraphe 1 relatif aux niveaux et catégories du Chapitre 1 du Titre 6. Ce travail a été effectué en collaboration avec la CNCA qui a fait part de ses recommandations qui ont été prises en compte par la Commission nationale BMX.

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier la rédaction du paragraphe 1 relatif aux Niveaux et Catégories du Chapitre 1 du Titre 6.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT fait part de l'harmonisation du paragraphe 1 relatif à l'équipement vestimentaire du Chapitre 2 du Titre 6 avec les textes de l'UCI.

Le Président met aux voix la proposition visant à harmoniser le paragraphe 1 relatif à l'équipement vestimentaire du Chapitre 2 du Titre 6 avec les textes de l'UCI.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT évoque la mise à jour de plusieurs articles du Chapitre 2 en regard de la réglementation UCI sur l'équipement du BMX Racing. Ces modifications concernent les articles 6.2.011 (Numérotation internationale), 6.2.013 (guidon), 6.2.016 (freins), 6.2.018 (cadre). L'article 6.2.019 relatif aux mousses est supprimé.

Mises aux voix, les modifications susmentionnées sont adoptées à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT aborde ensuite les modifications de l'article 6.2.038 ayant trait à l'affichage sur les épreuves : désormais, les informations relatives à la compétition, telles que les listes de départ et les résultats, peuvent être transmises par voie électronique.

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier l'article 6.2.038 relatif à l'affichage sur les épreuves.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT énonce les modifications apportées au format Last Chance (LCQ), comme le nombre de pilotes et le tableau relatif à la répartition des points.

Mises aux voix, les modifications apportées au format Last Chance (LCQ) (nombre de pilotes et tableau concernant la répartition des points) sont approuvées à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT annonce que les articles 6.2.047, 6.2.050, 6.2.052 et 6.2.053 relatifs aux sanctions et aux appels (Titre 6 — Chapitre 2 – § 7 Sanctions et appels) ont été harmonisés à l'aune des textes de l'UCI.

Mise aux voix, l'harmonisation des articles 6.2.047, 6.2.050, 6.2.052 et 6.2.053 relatifs aux sanctions et aux appels (Titre 6 — Chapitre 2 – § 7 Sanctions et appels) est approuvée à l'unanimité des votants.

Myriam PRÉTOT déclare que la FFC a reçu la candidature de l'indoor de Caen au calendrier national qui a été relayée sur les réseaux sociaux avant même que la DERS n'ait examiné le dossier.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Bureau Exécutif refuse l'inscription de l'indoor de Caen dans le calendrier national, mais préconise son inscription au calendrier régional.

4. Route

Yannick POUHEY explique que la création d'équipes mixtes Juniors qui s'est accentuée au fil des années devient de plus en plus problématique pour les clubs, les Comités Régionaux et les organisateurs.

De son côté, l'UCI, au travers de sa nouvelle réglementation, demande aux fédérations nationales de mettre en place des critères pour que ces équipes puissent être proposées à la labellisation UCI. Pour ce faire, un groupe de travail s'est attelé avec la Commission nationale Route et la DTN à définir ces critères et à rédiger le cahier des charges de ces structures.

En janvier 2026, le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral devront se prononcer sur les épreuves auxquelles ces structures pourront participer.

Le Président confirme que la validation du cahier des charges est une compétence exclusive du Bureau Exécutif, tandis que la validation des règles de participation relève du Conseil Fédéral.

Yannick POUHEY procède ensuite à la présentation du cahier des charges des équipes hommes et femmes Juniors UCI.

Le Président tient à souligner que le point clé du cahier des charges exposé par Yannick POUHEY concerne l'obligation pour chaque équipe d'établir une convention avec le club d'origine des coureurs et le Comité Régional des coureurs. Ladite convention qui sera ensuite validée par la FFC devra intégrer les éléments relatifs au calendrier : il s'agit d'une obligation imposée par l'UCI.

Yannick POUHEY expose la tarification proposée pour les équipes Juniors UCI comme suit :

- Labellisation Structure U19 ROUTE UCI HOMMES – 800 euros TOTAL / 100 euros part CR / 700 euros Part FFC.
- Labellisation Structure U19 ROUTE UCI FEMMES – 350 euros TOTAL / 50 euros part CR / 300 euros Part FFC.
- Labellisation Structure U19 ROUTE FFC HOMMES – 350 euros TOTAL / 50 euros part CR / 300 euros Part FFC.
- Labellisation Structure U19 ROUTE FFC FEMMES – 150 euros TOTAL / 30 euros part CR / 120 euros Part FFC.

Le Président met aux voix le cahier des charges des équipes hommes et femmes Juniors UCI et la tarification idoine.

Le cahier des charges des équipes hommes et femmes Juniors UCI et la tarification idoine sont approuvés à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY déclare que le groupe de travail, la Commission nationale Route et la DTN ont également élaboré le cahier des charges du label des équipes fédérales U19 hommes et femmes Route.

La tarification proposée est la suivante :

- 300 euros pour le label des équipes fédérales U19 hommes Route, dont 50 euros pour le Comité Régional.
- 150 euros pour le label des équipes fédérales U19 femmes Route, dont 30 euros pour le Comité Régional.

Le Président met aux voix le cahier des charges des équipes fédérales U19 hommes et femmes Route et la tarification afférente.

Le cahier des charges des équipes fédérales U19 hommes et femmes Route et la tarification afférente sont approuvés à l'unanimité des votants.

Le Président adresse tous ses remerciements à la Commission nationale Route et à la DTN pour le travail réalisé sur les cahiers des charges des équipes hommes et femmes Juniors UCI et des équipes fédérales U19 hommes et femmes Route.

Tous les éléments votés ce jour feront l'objet d'une communication dans le courant de la semaine du 15 décembre 2025.

VII. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA déclare qu'il travaille conjointement avec le Président et le commissaire aux comptes sur la clôture des comptes 2025 qui sera présentée au Bureau Exécutif et au Conseil Fédéral au mois de janvier. Il tient à signaler que cette clôture demeure complexe en raison du retard ou du manque de stabilisation de certains éléments, à l'instar de ceux concernant le Championnat d'Europe.

S'agissant du budget 2026, son élaboration est en cours de finalisation. En raison d'un contexte extrêmement tendu, il s'agira d'un budget de rigueur nécessitant une recherche d'économies. À la faveur du transfert des stocks de Montry à Trappes, une modification de méthode comptable sera proposée dans le cadre du budget 2026.

VIII. MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER

Ce point est reporté au Bureau Exécutif du mois de janvier 2026.

IX. CONTRAT DE SUBDÉLÉGATION FFC/LNC

Le Président déclare que le contrat de subdélégation entre la LNC et la FFC arrive à échéance le 28 février 2026. Les discussions relatives à la prochaine convention se poursuivent entre les deux entités.

X. CONGRÈS FÉDÉRAL 2026

Yannick POUÉY annonce que Fabien RAFFOUX a pu trouver un système de vote beaucoup moins onéreux que celui envisagé initialement.

Il indique ensuite qu'il se rendra avec Magali DELLA SCHIAVA et Fabien RAFFOUX à Pau le 8 janvier 2026 en vue de l'organisation du Congrès fédéral.

S'agissant de la tarification relative aux participants, elle a été établie comme suit :

- 100 euros pour les délégués territoriaux qui assisteront aux ateliers du samedi 21 février 2026 et à l'Assemblée générale qui aura lieu le dimanche 22 février 2026.
- 50 euros pour les clubs qui assisteront à l'Assemblée générale.

Le programme du congrès fédéral s'articulerait autour des sujets suivants :

- Les assises des Comités Départementaux.
- La réforme des activités.
- Un atelier « Penser le club cycliste de demain ».
- Un atelier « Accompagner et stimuler la pratique des jeunes fédérés » avec un focus sur la pratique féminine.

Gilles DA COSTA explique qu'il abordera lors de l'Assemblée générale le sujet des quotes-parts d'assurances qui inclut l'hypothèse d'une tarification nationale des épreuves à laquelle est associée l'hypothèse d'une augmentation de l'adhésion des clubs.

XI. ÉPREUVES OFFICIELLES

Tommy VANOUENDYCKE propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

PISTE	COUPE DE FRANCE UCI			
	LYON	30 mai 2026	31 mai 2026	AUVERGNE RHONES ALPES
TLO	TROPHEE LABEL D'OR			
	CORIMA DROME PROVENCAL	29 mars 2026	29 mars 2026	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	CYCLOSPORTIVE LA VACHE QUI RIT	31 mai 2026	31 mai 2026	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
	LA THONON LES BAINS CYCLING RACE	3 mai 2026	3 mai 2026	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
	LA MATTHIEU LADAGNOUS	12 juillet 2026	12 juillet 2026	NOUVELLE AQUITAINE
	L'ARIEGEOISE	27 juin 2026	27 juin 2026	OCCITANIE
	LES BOSSES DE PROVENCE	27 septembre 2026	27 septembre 2026	REGION SUD
	GFNY THANN GRAND BALLON	12 juillet 2026	12 juillet 2026	GRAND EST
GFNY CANNES	12 avril 2026	12 avril 2026	REGION SUD	
ROUTE	CHAMPIONNATS DE France MASTERS			
	Hegenheim	10 mai 2026	10 mai 2026	GRAND EST

L'attribution des épreuves suscitées est approuvée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUENDYCKE propose à l'attribution pour 2027 l'épreuve suivante :

CYCLO-CROSS 2026-2027	COUPE DE FRANCE 2026		
	Issoire	Octobre	AUVERGNE RHÔNES ALPES

L'attribution de l'épreuve suscitée est approuvée à l'unanimité des votants.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 05.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 15 janvier 2026.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY